

# **DEROULEMENT OFFICIEL DES ÉLECTIONS du COMITE DIRECTEUR DU COMITE REGIONAL ILE-DE-FRANCE DE GYMNASTIQUE**

Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Associations

Le nouveau Comité régional, consécutif à la réforme territoriale de l'État, nécessite l'élection de son comité directeur.

C'est pourquoi, le comité de transition, lance un appel à candidatures.

**Le mode de scrutin est le scrutin de liste majoritaire à un tour. Seule une liste complète peut être présentée. Il est attribué à la liste arrivée en tête la totalité des sièges. Le Président du comité régional est la personne située en première position de la liste arrivée en tête aux élections.**

Le Comité Régional est constitué, en application de nos statuts et Règlement Intérieur, de 30 membres, à savoir :

- 1 médecin ;
- 8 représentants techniques régionaux en précisant la discipline (1 par Comité Technique)
- 1 Délégué Technique Régional
- 20 membres sans spécificité

Plus 2 suppléants.

Chaque liste devra comprendre autant d'hommes que de femmes, y compris les suppléants.

Tous devront être licenciés au jour de la date limite du dépôt des listes.

Chaque liste doit être accompagnée :

- d'une fiche d'identité par candidat suivant modèle
- d'un document signé de chaque candidat de la liste confirmant son appartenance à la dite liste en utilisant le modèle adéquat.
- d'un projet pour le comité régional et la durée du mandat

**Seule la personne placée en tête de liste, ou un autre candidat de la liste expressément désigné par elle, est habilitée à correspondre avec le comité de transition et en particulier avec la commission électorale. Ses décisions engagent l'ensemble de la liste, y compris en cas de décision de retrait de celle-ci qui doit être notifiée à la commission électorale par lettre recommandée avec accusé de réception.**

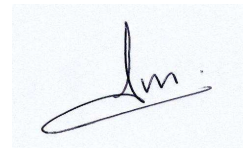
Conditions pour être éligible :

- être licencié à la Fédération depuis au moins 3 saisons complètes
    - au titre d'une association affiliée au CRIFO ou au CRIFMA ;
    - au titre d'une licence individuelle, obligation de résider dans le ressort territorial du CRIFO ou du CRIFMA ;
- et ne pas avoir été frappé d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.
- être de nationalité française et ne pas avoir été condamné à une peine qui fait obstruction à l'inscription sur les listes électorales ;
  - être de nationalité étrangère et ne pas avoir été condamné à une peine qui fait obstruction à l'inscription sur les listes électorales.
  - Avoir dix-huit ans révolus.

Les candidats aux élections ne peuvent postuler qu'à un seul secteur, technique ou administratif

**Les listes accompagnées des documents obligatoires, ainsi que tout courrier relatif aux élections doivent être envoyées impérativement à :**

Monsieur Daniel CARNINO  
Secrétaire du comité de transition IDF de Gymnastique  
2 Rue de chapuis  
77830 PAMFOU



M.MESRAR  
Présidente du  
Comité de transition IDF de Gymnastique